

Communiqué de presse

De la Fédération Générale des PEP

Créteil, le 11 juin 2013

La FG PEP se félicite de l'ajout du principe de départ en classes de découvertes dans le texte de loi sur la Refondation de l'école de la République.

La Fédération générale des PEP, mouvement d'éducation populaire gestionnaire de **110 centres de vacances et de classes de découvertes** se félicite de l'ajout dans le texte de loi de Refondation de l'école de la République par le parlement, du principe de départ en classes de découvertes pour tous les élèves durant leur scolarité obligatoire.

L'ajout, dans le chapitre de l'annexe intitulé : *Assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège*, rappelle que le départ en classes de découvertes est une expérience unique, « qui participe directement à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture », mais aussi « dans le cadre de l'apprentissage de la vie commune et dans un objectif pédagogique ».

La Fédération Générale des PEP défend, et cela malgré la diminution flagrante du nombre de départs en classes de découvertes tout autant que la durée des départs (de trois semaines il y a 10 ans à quelques jours aujourd'hui), l'obligation pour chaque enfant de participer au minimum à une classe de découverte pendant sa scolarité obligatoire.

Les classes de découvertes permettent la mise en application des apprentissages scolaires grâce à des **pédagogies nouvelles** tout en favorisant l'apprentissage de la vie en collectivité, l'autonomisation, l'adaptation à des situations nouvelles tout autant que la création d'une nouvelle relation entre l'enseignant et ses élèves, facteur de réussite pour tous.

Pour que le départ en classes de découvertes se généralise, un travail important et urgent doit se mettre en place dans le cadre des Espé (écoles supérieures du professorat et de l'éducation) pour que chaque enseignant puisse cerner les enjeux du départ et construire son année scolaire de manière globale et cohérente avec ce moment clé.

Les associations départementales, les unions régionales et la Fédération Générale des PEP sont prêtes à travailler dans ce sens avec le ministère, les rectorats, les collectivités pour que des solutions adaptées et innovantes facilitent le départ de tous les enfants.

A propos de la Fédération générale des PEP :

La Fédération Générale des PEP (Pupilles de l'enseignement public), est un réseau associatif créé en 1915, complémentaire de l'école.

Acteur majeur de l'économie sociale dont les produits d'exploitations s'élèvent à 710 millions d'euros, le réseau national PEP, mène, dans le respect de ses valeurs fondatrices qui sont la solidarité et la laïcité, des actions dans plusieurs domaines : L'éducation, les loisirs, le social et le médico-social, de la petite enfance aux adultes. Forte de ses 95 associations départementales, de ses 23 unions régionales et de ses 20 000 salariés, la Fédération Générale des PEP est un partenaire privilégié des pouvoirs publics, des enseignants et des familles, plus de 1 300 000 enfants et adultes accompagnés chaque année. Alliant la force d'un réseau national aux convictions d'un mouvement engagé, Les PEP sont un réseau agissant pour le droit de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie sociale. Le secteur tourisme du réseau PEP se répartit sur l'ensemble du territoire avec 110 sites d'implantation représentant un nombre de 10 000 lits.

CONTACTS PRESSE :

Fédération Générale des PEP

Majda Zeroual - communication@lespep.org - 01 41 78 92 82

*La force d'un réseau National, les convictions d'un mouvement engagé, pour le droit et l'accès de tous :
à l'éducation, à la culture, à la santé, aux loisirs, au travail et à la vie scolaire*

